

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 23 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 23 mai, à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de SAINTE-CROIX, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale faite le jeudi 12 mai 2022, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel LEVRAT.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination du secrétaire de séance. Madame Sylvie GENEVOIS-MEITRE a été désignée à l'unanimité pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

Il n'y a pas d'observation ; il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

Présents : Mesdames BERTHIER-CASSET, BOUCHARD, CHOUTEAU, GONIN, OBADIA, GENEVOIS, SIFFERT.

Messieurs CURTAT, DIDIER, DONGUY, HAUTAPLAIN, LEVRAT, MARTIN, MEANT, RABATEL.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Le compte rendu de la session du 5 avril 2022 est validé à l'unanimité.

La feuille d'émargement signée par l'ensemble des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

1- Permanence du bureau de vote des élections législatives du 12 et 19 juin 2022

- **1^{er} tour, le 12 juin 2022 :**

De 8 heures à 10 heures : Mme SIFFERT, MM. DONGUY et DIDIER

De 10 heures à 12 heures : Mme BERTHIER-CASSET, MM. CURTAT et MEANT

De 12 heures à 14 heures : Mme CHOUTEAU, MM. HAUTAPLAIN et RABATEL

De 14 heures à 16 heures : MM. LEVRAT et MARTIN + 1 personne non élue

De 16 heures à 18 heures : Mmes GONIN, GENEVOIS et OBADIA

- **2^{ème} tour, le 19 juin 2022 :**

De 8 heures à 10 heures : Mme SIFFERT, MM. DIDIER et Geoffrey LEVRAT

De 10 heures à 12 heures : Mme GONIN, MM. CURTAT et MEANT

De 12 heures à 14 heures : Mme CHOUTEAU, MM. HAUTAPLAIN et RABATEL

De 14 heures à 16 heures : Mme BOUCHARD, M. MARTIN, Mme Andréa DONGUY

De 16 heures à 18 heures : Mmes GENEVOIS et OBADIA, M. LEVRAT

2- Chats errants sur la commune (stérilisation)

Chaque semaine, des habitants se plaignent en mairie du nombre de chats divaguant sur leur propriété. La récurrence de ce problème impose qu'on réfléchisse aux moyens d'y remédier.

- Des piégeurs agréés pourraient capturer les chats. Mais la législation ne prévoit pas la destination des animaux récupérés : ils sont supposés être déposés en mairie...
- Des associations sont habilitées pour leur capture et leur stérilisation, mais la mairie refuse de régler les frais (ces animaux ont, pour la plupart, des propriétaires) et où relâcher ensuite ceux sans maître ?
- La Société Protectrice des Animaux, pour une adhésion comprise entre 200 et 400€, pourrait poser des pièges et emporter les bêtes capturées. Mais il semblerait que certaines communes regrettent que la SPA ne se déplace pas aussi souvent qu'il serait nécessaire.

Le Conseil Municipal, ne se satisfaisant pas de ces solutions, continue de rechercher le moyen de résoudre ce problème.

3- Courrier de Monsieur Gérard THETE concernant l'arrêté préfectoral pour les restrictions temporaires de certains usages de l'eau dans le département de l'Ain

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Gérard THETE, du Groupe Agriculture, Maraîchage et Irrigation en Dombes, qui interpelle les élus quant à l'arrêté préfectoral portant restrictions temporaires de certains usages de l'eau dans notre département.

Monsieur THETE explique que les agriculteurs ont conscience des problèmes liés à l'eau, résultat d'une pluviométrie en baisse régulière ; mais les années précédentes, les maraîchers disposaient de dérogations : les plants mis en terre doivent être immédiatement arrosés pour assurer leur reprise.

L'interdiction d'irrigation entre 9 heures et 21 heures obligerait les maraîchers à travailler de nuit...

De plus, outre la sécheresse récurrente au printemps, les céréaliers voient leurs cultures ravagées par les sangliers, les corbeaux, les pigeons.

Il interroge sur la priorité nationale de l'alimentation de la population : quand les agriculteurs se voient contraints par des limitations d'irrigation qu'il considère abusives, les golfs, dans le même temps, ne sont pas visés par lesdites restrictions et sont autorisés à arroser leurs greens et parcours ...

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'apporter son soutien à Monsieur THETE, en lui précisant qu'il serait opportun de demander à Madame la Préfète une étude visionnaire sur la Ressource Eau pour les prochaines années. Il devient indispensable d'envisager des solutions permettant aux différentes filières agricoles de poursuivre leurs activités, **ce que le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.**

4- Remplacement du poste de Monsieur Dominique LAMBERT

Suite aux publications obligatoires, seules quatre personnes ont répondu à l'offre d'emploi d'agent technique, en remplacement de Monsieur Dominique Lambert qui fait valoir ses droits à la retraite.

Monsieur Philippe HEUZE, actuellement employé à la commune de Montluel, présentant toutes les qualités requises, à été recruté et débutera le 1^{er} juin prochain.

Le Conseil Municipal valide ce recrutement à l'unanimité.

5- Cotation des postes d'agent technique et secrétaire de mairie pour l'attribution du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel, dans la fonction publique territoriale)

Cette cotation encadre le montant des primes qu'une collectivité peut éventuellement

verser à ses fonctionnaires.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, une fourchette de 1200 à 6000€ pour ces primes.

6- Reconduction d'un contrat sur emploi permanent pour le poste de Madame BERTRAND

Madame Florence BERTRAND ne souhaitant pas reconduire son contrat, deux personnes ont postulé pour cet emploi.

Le Conseil Municipal arrêtera très prochainement son choix.

7- Modification du poste incluant le portage des repas

Afin de rendre le poste occupé par Madame BERTRAND plus attractif en lui allouant un horaire plus important, il est envisagé de demander au futur employé d'effectuer le portage de repas.

Jusqu'alors, ce sont des élus qui l'assuraient bénévolement, mais il semble souhaitable de les soulager, leurs activités pour la communauté étant, par ailleurs, chronophages.

8- La Halle du Village

La commune réfléchit au prolongement de la halle du village sur le côté Nord, en y créant un local de stockage pour le matériel utilisé lors des manifestations, une scène, une buvette et des toilettes.

Ce projet serait porté par l'Association de Sauvegarde du Patrimoine de Sainte-Croix. Le maître d'ouvrage restant la commune.

9- Questions diverses

- Lors de l'étude des demandes de subventions reçues en mairie, il avait été envisagé de verser une somme aux Loges de Canitie dont les activités sont unanimement louées. Cette association propose à la municipalité de financer des jeux et instruments de musique pour un montant de 60€. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de lui verser une somme de 100€.
- La salle polyvalente a été louée le samedi 14 mai. Les gendarmes se sont déplacés deux fois durant la nuit et, au matin, ont été constatées diverses dégradations (5 panneaux de signalisation endommagés, salissures devant les logements communaux et dans les toilettes, boîtier EDF cassé, ...). Conformément à ce qui avait été prévu, la caution ne sera pas restituée. De plus, l'auteur des dégâts sur les panneaux remboursera les frais : environ 405€. Les nuisances devenant insupportables pour les riverains, il devient urgent de s'interroger quant à la location de cette salle : renoncer à la louer ? la louer uniquement en journée ? rappeler indéfiniment que la loi interdit le bruit après 1 heure ? ... Le sujet sera mis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.
- Monsieur Alain CURTAT propose de repeindre les grilles du Monument aux Morts.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au lundi 27 juin, à 19 heures.

La séance est levée à 21 heures 15.

**Le Maire,
Michel LEVRAT**

